



REGLEMENT PARTICULIER DU CHAMPIONNAT DE GIRONDE SENIOR 6x6 Saison 2025/2026

Art 1 : Généralité

Nom de l'épreuve	Championnat départemental Sénior 6x6
Catégorie	Sénior 6x6 Féminin ou Masculin
Abréviation	En première phase RFA et RMA En seconde phase ARM, DM1, DM2, DM3 ARF, DF1, DF2, DF3
Forme de jeu	6x6
Genre	Féminin ou Masculin
Référent commission CDVB33	DELAVault Laurent

Art 2 : Révisions du document

Révision	Description	Date
Version 1	Création	21/09/2025

Art 3 : PARTICIPATION DES GSA

L'ensemble des GSA appartenant au CDVB33, au territoire Girondin, ainsi que les clubs des départements limitrophes ne disposant pas de championnat sous conditions.

Art 4 : licences des Joueurs (ses)

Type de licence autorisée	Compétition extension Volley
Type de licence de mutation autorisée	Nationale régionale et exceptionnelle
Catégories autorisées	
Master	Oui
Senior	Oui
M21	Oui
M18	Avec un simple surclassement
M15	Avec triple surclassement pour les garçons et pour les filles

Cas des joueurs M21/M18 : Rappel du règlement des épreuves nationales/régionales.

Seulement 2 joueur(se)s des catégories M21/M18 peuvent « descendre » ou « monter » de niveau par match. Dans notre cas, seul(e)s les joueur(se)s faisant partie d'un collectif de l'équipe immédiatement supérieure ou inférieure sont autorisé(e)s à participer à un match de notre championnat départemental.

Pas de limitations aux nombres de joueur(se) venant du championnat M18

Dans l'équipe (joueurs et joueuses inscrites sur feuille de match)	
Nombre maximum de joueurs(es) mutées	3 *
Nombre maximum de joueurs(es) étrangers	Illimité
Nombre maximum de joueurs dans le collectif	12

* Sauf dérogation accordée par la sportive sénior.

Art 6 : Calendrier

Phase 1	D'octobre 2025 à mars 2026
Phase 2	D'avril 2026 à mai 2026

Art 7 : Formule Sportive

En masculin

Phase 1	1 poule unique de 15 équipes en match simple
Phase 2	Répartition en 3 poules de 4 équipes et 1 poule de 3 de niveau : Accession régionale, Départementale 1, Départementale 2 et Départementale 3 en match simple On ne conserve pas les points de la phase 1

En féminine

Phase 1	1 poule unique de 16 équipes en match simple
Phase 2	Répartition en 4 poules de 4 équipes de niveau : Accession régionale, Départementale 1, Départementale 2 et Départementale 3 en match simple On ne conserve pas les points de la phase 1

Phase 1 commune :

1	8-16	9-7	10-6	11-5	12-4	13-3	14-2	15-1
2	16-15	1-14	2-13	3-12	4-11	5-10	6-9	7-8
3	7-16	8-6	9-5	10-4	11-3	12-2	13-1	14-15
4	16-14	15-13	1-12	2-11	3-10	4-9	5-8	6-7
5	6-16	7-5	8-4	9-3	10-2	11-1	12-15	13-14
6	16-13	14-12	15-11	1-10	2-9	3-8	4-7	5-6
7	5-16	6-4	7-3	8-2	9-1	10-15	11-14	12-13
8	16-12	13-11	14-10	15-9	1-8	2-7	3-6	4-5
9	4-16	5-3	6-2	7-1	8-15	9-14	10-13	11-12
10	16-11	12-10	13-9	14-8	15-7	1-6	2-5	3-4
11	3-16	4-2	5-1	6-15	7-14	8-13	9-12	10-11
12	16-10	11-9	12-8	13-7	14-6	15-5	1-4	2-3
13	2-16	3-1	4-15	5-14	6-13	7-12	8-11	9-10
14	16-9	10-8	11-7	12-6	13-5	14-4	15-3	1-2
15	1-16	2-15	3-14	4-13	5-12	6-11	7-10	8-9

Phase 2 :

Poule de 4 équipes

1	1 - 4	2 - 3
2	3 - 1	4 - 2
3	1 - 2	3 - 4

Poule de 3 équipes

1	1 - 3
2	3 - 2
3	1 - 2

Art 8 : Règles du jeu

Règles officielles du jeu en 6x6.

6 changements / sets : un joueur ne peut lors du même set remplacer deux joueurs différents sauf libéro.

3 sets gagnants de 25 points, 5^{ème} set en 15 points.

Pas de temps morts techniques.

2 temps morts (30 secondes) par sets pour chaque équipe.

Art 9 : Terrain, aire de jeu, hauteur de filet et ballons.

Les dimensions du terrain, de l'aire de jeu et la hauteur de filet

- Terrain de jeu : 18x9m
- Aire de jeu : 20x11m
- Hauteur de filet : 2m24 féminin ; 2m43 en Masculin.

Art 10 : Ballons

Type de ballon autorisé	Molten, Mikasa ou Kipsta Voir article 15 RGS
GSA devant fournir les ballons	GSA qui accueille la rencontre
Nombre de ballons à disposition pour Echauffement	6 à 12 par équipe
Nombre de ballons par rencontre	1

Art 11 : Feuille de match

L'utilisation de la feuille de match électronique simplifiée est obligatoire.

La feuille de match doit être remplie en amont de la rencontre par les deux GSA sous la supervision de l'arbitre désigné par la CDA.

Seule la licence « Compétition Extension Volley-ball » permet l'inscription du joueur(se) sur la feuille de match.

Les autres inscrits (entraîneurs, entraîneurs adjoints) doivent être titulaire d'une licence encadrement extension éducateur, arbitre, ou soignant correspondante à la fonction exercée.

Les entraîneurs de chaque équipe doivent signer la feuille de match.

Les capitaines de chaque équipe doivent signer la feuille de match deux fois :

- Avant la rencontre pour valider la composition de son équipe.
- Après la rencontre pour valider les remarques et le résultat de la rencontre.

L'arbitre signe la feuille.

Art 12 : Communication des résultats

Dans le cas où l'utilisation de la feuille de match électronique simplifiée n'a pas été possible (à justifier)

GSA responsable de la saisie des Résultats et de l'envoi de la FDM	GSA recevant la rencontre
Envoi de la FDM	Au plus tard dans les 3 jours suivant le match
Saisie sur site FFVB	Au plus tard le lendemain suivant le match
Envoyer par mail (scan ou photo) la feuille de Match à l'adresse mail suivante : laurent.delavault.ld@gmail.com , préciser un objet clair du type : Numéro du match - date. Copie à contact@volley-gironde.fr	

Art 13 : Arbitrage

Il y a un arbitre officiel désigné par la CDA pour ces rencontres. En cas d'absence de l'arbitre désigné, le club doit fournir un arbitre ou demande à un joueur recevant d'assurer l'arbitrage. L'arbitre devra se présenter 45 min avant la rencontre. En amont de la rencontre l'arbitre remplira la fiche de présence en apposant son nom, son numéro de licence et sa signature sur la feuille de match dans les cadres réservés à cet effet.

Art 14 : Forfait / pénalité et report de match

Toute équipe ne se présentant pas au match sera déclarée forfait sauf si elle a prévenu au moins 24h avant l'horaire du match. Dans ce cas elle perd par pénalité.

Le match ne sera pas rejoué sauf en cas de force majeure à étudier par la sportive.

Les demandes de report doivent passer par le site fédéral. Dans le cas où aucune date n'a pu être trouvée, il faut indiquer la date du 30/06/2025.

Pour toute communication concernant les matchs, les personnes suivantes doivent être informées.

- L'équipe adverse
- La sportive laurent.delavault.ld@gmail.com
- La commission arbitrage arbitres.cgvb@gmail.com
- Le comité contact@volley-gironde.fr

Art15: Classement et accession

Le classement s'effectue selon les modalités suivantes dans chaque poule

Rencontre gagnée 3/0 ou 3/1	3 points
Rencontre gagnée 3/2	2 points
Rencontre perdue 2/3	1 point
Rencontre perdue 0/3 ou 1/3	0 point
Pénalité	-1 point
Forfait	-3 point

En conserve en phase 2, l'ensemble des points et scores des matchs contre les équipes de la phase 1 qui restent dans la poule (soit 2 ou 4 matchs)

Quelle que soit l'épreuve, les équipes ayant le même classement sont départagées dans l'ordre des critères suivants

1. Nombre de victoires
2. Quotient du nombre de sets gagnés et du nombre de sets perdus
3. Quotient du nombre de points gagnés et du nombre de points perdus

Le premier du classement sera déclaré vainqueur de la compétition.

Seuls les Clubs Girondins peuvent prétendre au titre de Champion de Gironde. Le Club Girondin le mieux classé sera Champion de Gironde.

L'accession à la régionale sera proposée à la première équipe répondant aux critères de montée en termes de volonté et de limitation par une équipe déjà dans le niveau supérieur.

Art 16 : Contacts

Responsable de la Catégorie Sénior :

DELAVALT Laurent laurent.delavault.ld@gmail.com 06 51 79 94 08

Secrétariat Comité contact@volley-gironde.fr 05 56 52 83 12